Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 059-200017598-20240227-BS2202241111-DE
le 27/02/2024

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : BS2202241111 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 27/02/2024

Objet : BS 22.02.2024 - 11.11 - AM.FC - CCPC commune de Pont à Marcq approbation zonage asst EU

Nature : Délibérations

Matière : Domaine et patrimoine - Autres actes de gestion du domaine prive

Date de télétransmission : 27/02/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : BS 22.02.2024 - 11.11 - AM.FC - CCPC commune de Pont _ Marcq approbation zonage asst EU.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-200017598-20240227-BS2202241111-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 27/02/2024

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 059-200017598-20240227-BS2202241111-DE
le 27/02/2024

SIDEN-SIAN

Extrait du Registre des délibérations du Bureau Syndical

Séance du 22 février 2024

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-deux février à quinze heures, le Bureau Syndical du SIDEN-SIAN s'est réuni au restaurant « Les Tuileries » - 1601 rue Henri Fiévet à Beuvry-la-Forêt sous la présidence de Monsieur RAOULT Paul, Conseiller Municipal de Le Quesnoy, Président du SIDEN-SIAN, sur la convocation qui lui a été faite le quinze février2024.

Guy DERACHE est désigné Secrétaire de séance.

Noms-Prénoms	Présent	Excusé	Mandats	Procuration à
BLONDEAU Alain		X	Maire de WAVRIN	
BOONAERT Jean-Philippe	X		Maire de LAVENTIE	
BOUILLIEZ Alain	X		Maire de MAIRIEUX	
BRICOUT Frédéric		X	Maire de CAUDRY	
BRICOUT Nicolas		X	Conseiller Municipal de LAMBRES-LEZ-DOUAI	
CHOCRAUX Bernard	X		Maire de CAPPELLE-EN-PEVELE	
CICHOWSKI Stanislas	X		Adjoint au Maire de PECQUENCOURT	
CIESLAK Jocelyne	X		Conseillère Municipale de BREBIERES	
CLEENEWERCK Jean-Luc	X		Adjoint au Maire de REXPOEDE	
DEHEN Patrick (démission)			*Maire de SOLRE-LE-CHÂTEAU*	
DELANNOY Frédéric		X	Maire d'HORNAING	
DERACHE Guy	X		Adjoint au Maire d'ORCHIES	
DESTREZ Régis	X		Conseiller Municipal de POUILLY-SUR-SERRE	
DEVOS Joël	X		Maire de STEENWERCK	
DHORME Jean-Pierre	X		Maire de NAVES	
DRUESNES Danièle	X		Maire de BELLIGNIES	
DUFOUR Patrick		X	Adjoint au Maire de SAINT-AMAND-LES-EAUX	
DUPIRE Francis	X		Adjoint au Maire de LANDRECIES	
DUPONT Michel	X		Maire d'ENNEVELIN	

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 059-200017598-20240227-BS2202241111-DE
le 27/02/2024

Noms-Prénoms	Présent	Excusé	Mandats	Procuration à
DURSENT Emmanuel		X	Maire de BEAURIEUX	
DUYCK Joël	X		Maire de MERVILLE	
FICHEUX Bruno		X	Maire d'ESTAIRES	
FLAMENGT Georges		X	Maire de SAINT-PYTHON	
FOUQUET Daniel	X		Adjoint au Maire de LECLUSE	
FRANCKE Grégoire	X		Maire de BAMBECQUE	
GAMBIEZ Daniel	X		Adjoint au Maire de FENAIN	
GODELIEZ NICAISE Véronique		X	Maire de SAINT-BENIN	Joseph MODARELLI
HENNEQUART Michel	X		Maire de MAZINGHIEN	
LEMOINE Annie		X	Maire de FRESNES LES MONTAUBAN	Paul RAOULT
LHOMME Jean-Marc		X	Adjoint au Maire de BRUYERES-ET-MONTBERAULT	
LOYEZ Philippe	X		Adjoint au Maire de NOYELLES-SUR-ESCAUT	
MAMETZ Danielle	X		Maire de BOESEGHEM	
MASSON Jacques	X		Maire de BENAY	
MEQUIGNON Alain		X	Maire de FAUQUEMBERGUES	Danielle MAMETZ
MODARELLI Joseph	X		Adjoint au Maire de LE CATEAU-CAMBRESIS	
RAOULT Paul	X		Conseiller Municipal de LE QUESNOY	
ROBIN Aymeric	X		Maire de RAISMES	
SAGNIEZ Paul		X	Maire de SOLESMES	Philippe LOYEZ
SAUVAGE Corine	X		Conseillère Municipale d'HORDAIN	
WATREMEZ Colette		X	Maire de RAINSARS	Danièle DRUESNES

Voix consultative : Trésorier du SIDEN-SIAN : Jérémy DELALIN → **Excusé**

Nombre de membres en exercice..... 39
Nombre de présents..... 25
Nombre de représentés (procurations)..... 5

Votes Pour..... 30
Contre..... 0
Abstention.....

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 059-200017598-20240227-BS2202241111-DE
le 27/02/2024

SIDEN-SIAN

BUREAU SYNDICAL DU 22 FEVRIER 2024

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Communauté de Communes Pévèle-Carembault

Commune de PONT-A-MARCQ (Nord)

Approbation du plan de zonage d'assainissement des eaux usées

+++++

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles de l'article L.5211-10,

Vu les statuts du SIDEN-SIAN modifiés par arrêté interdépartemental du 13 janvier 2020,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 12 octobre 2020 donnant délégation au Bureau Syndical,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 07 février 2019 portant création des Régies "SIDEN-SIAN Noréade Eau" et "SIDEN-SIAN Noréade Assainissement", chacune dotée de la seule autonomie financière,

Vu les statuts de la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement adoptés par délibération du Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 25 mars 2021 et notamment les dispositions relatives au fonctionnement du Conseil d'Exploitation des Régies,

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'Exploitation des régies précitées sur les dispositions reprises dans la présente délibération,

Suite à la procédure d'enquête publique, il est proposé d'approuver le zonage de l'assainissement des eaux usées dans la commune de PONT-A-MARCQ (Nord).

Le présent acte administratif fera l'objet, conformément aux articles R.123-1 à R.123-27 du Code de l'Environnement, d'un affichage en Mairie de PONT-A-MARCQ (NORD) et au Siège du SIDEN-SIAN à WASQUEHAL durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département. Cette délibération est en outre publiée au recueil des actes administratifs du SIDEN-SIAN conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public :

- à la Mairie de PONT-A-MARCQ aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux
- au Siège du SIDEN-SIAN, 23, avenue de la Marne – 59443 WASQUEHAL CEDEX,
- à la Préfecture du Nord.

Le présent acte administratif sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 059-200017598-20240227-BS2202241111-DE
le 27/02/2024

Après en avoir délibéré, le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité, décide

Article 1

1. d'approuver les dispositions reprises dans la présente délibération, à savoir l'approbation du plan de zonage de l'assainissement des eaux usées pour la Commune de PONT-A-MARCQ.

2. d'autoriser le Président à signer le document ainsi que toutes pièces afférentes.

Article 2

Le Président est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification devant le Tribunal Administratif de Lille.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant le SIDEN-SIAN dans ce même délai. Le dépôt de ce recours gracieux fait lui-même courir un nouveau délai de deux mois durant lequel le SIDEN-SIAN peut soit répondre explicitement, soit répondre implicitement de manière défavorable par son silence.

Une décision implicite ou explicite de rejet dudit recours gracieux peut elle-même donner lieu à un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de son intervention, de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait à Wasquehal
Le 22 février 2024
Le Président du Syndicat

P. RAOULT

AM/FC/2024/BS

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 059-200017598-20240227-BS2202241111-DE
le 27/02/2024

PONT-A-MARCQ

Zonage Assainissement